

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 17 mars 2022

DEL_20220317_13

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

19

27

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Véronique JULIOT
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Myriam LEROUX (arrivée à 19h10) - Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER
Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS
Jean-Pierre LE CROM – Christelle POHON - Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU – Michel CONANEC – Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son mandat à Dominique MAHE-VINCE
- Emilie CORDIER a donné son mandat à Laurence FREMINET
- Denis ROULAND a donné son mandat à Gilles BRIAND
- Myriam LEROUX a donné son mandat à Claude AUFORT (arrivée à 19h10)
- Sébastien WAIRY a donné son mandat à Véronique JULIOT
- Stanislas FONLUPT a donné son mandat à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son mandat à Didier NOUZILLEAU
- Colette GARRIGUES a donné son mandat à Michel CONANEC

Absentes : Patricia L'ECORSIER et Isabelle GUENEGO

Mme MAHE-VINCE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Et que la convocation avait été faite le

9 mars 2022

Le compostage individuel permet de diminuer le tonnage d'ordures ménagères collectées en porte à porte ainsi que les déchets verts apportés en déchetterie. La gestion domestique des déchets organiques contribue pleinement à la réduction à la source des déchets, tout en permettant un retour à la terre de la matière organique via le compost produit.

Sur le territoire, la CARENE propose l'achat de composteurs contre une participation financière. Il se compose d'un composteur en plastique gris anthracite à monter soi-même, d'un seau à compost pour faciliter le transfert des déchets de la cuisine au composteur ainsi que d'un guide d'utilisation.

Deux volumes sont proposés : l'un de 400 litres à 19 €, et l'autre de 600 litres à 26 €, chacun fourni avec un bio-seau et un guide du tri.

Ainsi, dans le cadre de la démarche de développement durable de Trignac et afin de favoriser ce dispositif, il est proposé de subventionner à hauteur de 10 Euro cet achat. Le composteur de la CARENE reviendrait donc à 9€ celui de 400 litres et 16€ celui de 600 litres.

Ces subventions seraient limitées à une aide par foyer. Pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, les habitants devront déposer un dossier de demande de subvention auprès du service Environnement au Services Techniques en vue de son instruction.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : d'approuver le dispositif de subvention accordé aux trignacais pour l'achat de composteurs,
- **Article 2** : d'autoriser l'octroi de subventions municipales aux trignacais, à hauteur de 10 Euro pour l'achat d'un composteur auprès de la CARENE,
- **Article 3** : Les versements seront faits au vu des crédits ouverts au budget primitif 2022, compte 6574.
- **Article 4** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dispositif.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0


Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :